

Commission : Discipline  
Date : 15 octobre 2020

*Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité Directeur du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.*

Compétition	Date du match	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	11 10 2020	VERDILLE UAS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème disciplinaire	Joueur	12 10 2020	37 €
D2	11 10 2020	CHAMPNIERS ES	2 matches de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	12 10 2020	37 €
D2	10 10 2020	ISLE D'ESPAGNAC FCC	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	12 10 2020	37 €
D2	10 10 2020	MANSLE CR	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème disciplinaire	Joueur	12 10 2020	37 €
D2	10 10 2020	MA CAMPAGNE US	2 matches de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	12 10 2020	37 €
D2	11 10 2020	MONTMOREAU AJ	5 matches de suspension	Art. 10 du Barème Disciplinaire	Joueur	12 10 2020	50 €
D2	11 10 2020	ROULLET FC	2 matches de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	12 10 2020	37 €

D3	11 10 2020	CHARENTE LIMOUSINE	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème disciplinaire	Joueur	12 10 2020	37 €
D3	10 10 2020	CHAZELLES AS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème disciplinaire	Joueur	12 10 2020	37 €
D3	10 10 2020	ENTENTE FOOT 16	4 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème disciplinaire	Joueur	12 10 2020	37 €
D3	10 10 2020	MOUTHIERS BOEME SC	5 matches de suspension	Art. 10 du Barème Disciplinaire	Joueur	12 10 2020	50 €
D3	11 10 2020	VOEUIL et GIGET AMS	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	12 10 2020	37 €
D4	11 10 2020	ABZAC/BRILLAC ENT.	4 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème disciplinaire	Joueur	12 10 2020	37 €
D4	10 10 2020	LINARS ES	5 matches de suspension	Art. 6 du Barème disciplinaire	Joueur	12 10 2020	50 €
D4	11 10 2020	GOND PONTOUVRE AC	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème disciplinaire	Joueur	12 10 2020	37 €
D4	11 10 2020	BERNEUIL/SALLES ENT.	2 matches de suspension	Art. 4 du Barème disciplinaire	Dirigeant	12 10 2020	37 €
D4	10 10 2020	CHATEAUBERNARD SL	4 matches de suspension	Art. 6 du Barème disciplinaire	Joueur	12 10 2020	37 €

D5	13 09 2020	VILLEFAGNAN EFC	1 mois de suspension	Art. 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	19 10 2020	-
D5	13 09 2020	AUNAC ES	3 mois de suspension	Art. 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	19 10 2020	-

*Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#).*

**Le Président : Pierre LARROUY**

**Le Secrétaire : Marcel BUISSON**